

**Objet :** *RS - Engagement de Grand Chambéry dans la coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du groupement d'acteurs locaux (GAL) « Entre Lacs et Montagnes »*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Farid Rezzak
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Josiane Rosset
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévise - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Roचाix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 108-22 C

objet **RS - Engagement de Grand Chambéry dans la coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du groupement d'acteurs locaux (GAL) « Entre Lacs et Montagnes »**

---

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité de gestion du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour la période de programmation 2023-2027. À ce titre et pour la mise en œuvre du programme LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale), elle a lancé un appel à candidatures auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement.

Le 25 avril 2022, les représentants élus des 5 GAL et des 13 EPCI concernés par le périmètre ont validé le principe d'une coopération dans le cadre de LEADER pour la période 2023-2027. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse a été proposé et retenu pour être la structure porteuse de la rédaction de la candidature. Ce futur GAL est nommé provisoirement « Entre Lacs et Montagnes ».

Les 5 GAL actuels sont :

- Chartreuse,
- Massif des Bauges,
- Pays Voironnais,
- Avant-Pays Savoyard,
- Belledonne.

Les 13 EPCI formant ce territoire sont les suivants :

- CA du Grand Anney,
- CA Grand Chambéry,
- CA du Pays Voironnais,
- CA Grand Lac,
- CC Cœur de Chartreuse,
- CC Cœur de Savoie,
- CC de Bièvre Est,
- CC de Yenne,
- CC des sources du lac d'Anney,
- CC du lac d'Aiguebellette,
- CC du Grésivaudan,
- CC Rumilly Terre de Savoie,
- CC Val Guiers.

Le GAL « Entre Lacs et Montagnes » couvre 4 030 km<sup>2</sup> et 822 108 habitants.

3 thématiques seront à traiter par les GAL, croisées avec une thématique transversale : prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter de manière transversale.

- Thématique 1 : revitaliser les centres-bourgs à travers une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- Thématique 2 : construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Thématique 3 : favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

La candidature doit être déposée à la Région au plus tard le 30 décembre 2022. Les territoires qui déposeront in fine une candidature pourront bénéficier d'un soutien financier pour la phase d'élaboration de leur stratégie, sous réserve qu'ils aient formalisé leur partenariat avec la structure chef de file, soit le Parc naturel régional de Chartreuse, par une convention.

La gouvernance proposée pour l'écriture de la candidature est la suivante :

- constitution d'un comité de pilotage (COFIL) : 1 élu par GAL actuel et par EPCI,
- constitution d'un comité technique (COTECH) : animatrices des 5 GAL actuels et 1 technicien référent par EPCI,
- animation, synthèse et écriture proprement dite réalisées par les 5 GAL actuels (groupe projet),
- 2 élues référentes nommées pour être les interlocuteurs privilégiés de la Région, si cela s'avère nécessaire : Alexandra Turnar et Nathalie Béranger, conseillères régionales.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** le principe de l'engagement de Grand Chambéry dans cette coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du GAL « Entre Lacs et Montagnes »,

**Article 2 : mandate** le Parc naturel régional de Chartreuse comme chef de file du projet pour la phase de préparation de la candidature et pour formaliser le partenariat,

**Article 3 : mandate** les 5 GAL actuels (Chartreuse, Massif des Bauges, Belledonne, Pays Voironnais et Avant-Pays Savoyard) pour l'organisation de la concertation et l'écriture de la candidature,

**Article 4 : désigne** le vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité comme élu référent pour le COFIL et la responsable agriculture et aménagement durable au sein de la direction de l'urbanisme et du développement local comme technicienne référente pour le COTECH,

**Article 5 : autorise** le président ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 108-22 C

Objet de l'acte : RS - Engagement de Grand Chambéry dans la coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du groupement d'acteurs locaux (GAL) « Entre Lacs et Montagnes »

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27686H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27686H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022